

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES
CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 7 décembre 2021

Nombre de membre en exercice : 18 Présents : 14 Votants : 14

Séance ordinaire du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 15 décembre 2021 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREAU Bastien	A	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	A	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	A
BELLOT Cédric	P	FORET Aurore	P	PRECIGOUT Ludovic	P
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	A	GOBERT Gérard	P	THOMAS Jean-Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	P		
BRACHET Sébastien	P	LESUEUR Florence	P		
CANEVAROLO Agnès	P	MICHELET Patrick	P		

Madame Canevarolo Agnès été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

- Avenant au marché de travaux pour l'assainissement collectif
 - Lancement du marché de travaux épicerie/logement
 - Lancement du marché pour les travaux de l'église
 - Modification de l'éclairage extérieur de la maison médicale
 - Défibrillateur pour la salle des fêtes de Cercles
 - Achat d'une grange dans le bourg de La Tour-Blanche/ acte en la forme administrative
 - Décisions modificatives
 - Encaissement d'un chèque (vente de ferrailles)
 - Renouvellement du contrat CNP Assurances
 - Demande de subvention DSIL suite aux audits : Boîte à Bosse – Ecole et salle polyvalente de Cercles
-

- Demande de l'amicale laïque pour une participation de la commune
- Dissolution de l'association amicale inter-âges
- Rapport d'activité SMD3
- RPQS du SMEAP
- Rapport CCPR
- Vœux
- Questions diverses

1) Avenant au marché public de travaux : l'assainissement collectif – eaux usées- Programme de réhabilitation des équipements

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prendre un avenant pour des travaux imprévus dans le cadre du marché de travaux : assainissement collectif -eaux usées programme de réhabilitation des équipements. Il indique que l'on peut considérer ces modifications comme rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles.

Ces travaux concernent **l'opération 5.2 Renouvellement des ouvrages dans le secteur de la maison de retraite.**

L'incidence porte sur un linéaire de pieux supplémentaires. En effet, lors de la réalisation des micropieux sur cette opération, les longueurs à réaliser s'avèrent être au-dessus de la note de calcul produite. La problématique rencontrée vient du fait que la couche de tourbe est de l'ordre de 3 à 5 mètre supérieure à ce que laissait présager les sondages (qui ne sont valables qu'à l'endroit où ils ont été réalisés), et que le terrain rencontré est totalement aléatoire.

Sur cette opération, il a été constaté un supplément de micropieux de 77ml par rapport à ce qui était prévu au marché et ce qui a été réalisé. Le montant de ce supplément est de 9.650,72 €HT.

Au cours des travaux il a été également constaté que le descriptif n'était pas complet ce qui nécessite la création de nouveaux prix selon le tableau ci-dessous :

N° de PRIX	DESIGNATION DES OPERATIONS	U	Prix unitaire € HT
A	Réfection de chaussées		
A.1	Fourniture et mise en place d'enrobés à froid	m3	480,00 €
A.2	Réfection de chaussées en sable ou en pierre cassée	m3	35,00 €
B	Réhabilitation réseau		
B.1	Fourniture et pose de gaine Ø200	ml	126,00 €
B.2	Réhabilitation des regards de visite. Démolition remplacement par tampon de voirie D400 trafic intense.	U	540,00 €
C	Branchement		
C.1	Réhabilitation de branchements (séparatif, étanchéité remplacement et mise à la côte	U	1 030,00 €
D	Divers		

D.1	Travaux d'élagage et évacuation des déchets verts	F	880,00 €
-----	---	---	----------

Les modifications impactent le marché de travaux d'un point de vue financier de la manière suivante :

1 – Marché initial

	Montant € HT	TVA (20%)	Montant € TTC
Marché de travaux	1 050 611,80 €	210 122,36 €	1 260 734,16 €

2 – Montant de la modification du marché n°1

	Montant € HT	TVA (20%)	Montant € TTC
Marché de travaux	9 650,72 €	1 930,14 €	11 580,86 €

3 – Nouveau montant du marché

	Montant € HT	TVA (20%)	Montant € TTC
Marché de travaux	1 060 262,52 €	212 052,50 €	1 272 315,02 €

L'avenant n°1 présente une augmentation du marché de travaux de : + **0,92 %** par rapport au marché initial.

Aucun impact en termes de délai de réalisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte l'avenant proposé
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles

En complément il sera envoyé un courrier à la maison de retraite car il y a une suspicion d'infiltration d'eau dans le réseau EU provenant des installations maison de retraite.

2) Lancement du marché de travaux épicerie/logement

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé doit être prise avant l'engagement d'une procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

1) Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Aménagement d'une épicerie au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant et l'aménagement d'un logement à l'étage.

2) Montant prévisionnel des travaux :

Montant prévisionnel : 456.558,00 € HT

3) Procédure envisagée :

La procédure envisagée sera la procédure adaptée (article L 2123-1, R 2123-1 à R 2123-8 du code la commande publique)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de consultation ;
- De recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet et dont les caractéristiques essentielles ont été énoncées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

Informations complémentaires :

- ✓ Lancement de la consultation du 17 décembre 2021 au 28 janvier 2022.
- ✓ Du montant initial il a été enlevé le montant de l'aménagement intérieur.

3) Travaux de l'église

Il est proposé de lancer un marché de travaux pour la réfection d'une partie de la toiture de l'église de La Tour Blanche en Lauze. Le montant prévisionnel est de 142 794,75 € HT.

Après discussion et considérant le plan de financement il est décidé d'opter pour une réfection de la toiture en tuiles. Le marché devra donc être modifié dans ce sens. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 91.950,75 € HT.

4) Modification de l'éclairage extérieur de la maison médicale

Il est décidé de modifier l'éclairage extérieur de la maison médicale. Le montant de la main d'œuvre est chiffré à 640,00 € et le montant du matériel à 706,00 €. Inscription de cette somme au BP.

Décision modificative

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 Dépenses imprévues	1.400,00 €			
D- 023 Virement à la section d'investissement		1.400,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1.400,00 €	1.400,00 €		
INVESTISSEMENT				
R-021 – Virement de la section de fonctionnement				1.400,00 €
D 2138-2021-33 Modification de l'éclairage extérieur de la maison médicale		1.400,00 €		
Total investissement		1.400,00 €		1.400,00 €

TOTAL GENERAL	1.400,00 €	1.400,00 €
---------------	------------	------------

5) Défibrillateur pour la salle des fêtes de Cercles

Il est présenté un devis pour l'achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes de Cercles.
Il est indiqué que cette opération sera votée lors du vote du budget primitif 2022.

6) Achat d'une grange dans le bourg de La Tour-Blanche/acte en la forme administrative

Achat d'une grange

Monsieur le Maire propose d'acheter l'immeuble cadastré AB 205 sis 4 rue des remparts dans le bourg de La Tour-Blanche d'une contenance de 99 m2. Cet immeuble est à côté du projet en cours « épicerie et logement ». Cette proximité permettrait d'apporter un potentiel de développement pour une autre activité commerciale éventuellement.

Après négociation, le propriétaire, Monsieur Harold Geoffrey, est vendeur pour la somme de 22.500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte d'acquérir l'immeuble cadastré AB 205 sis sur la commune de La Tour-Blanche-Cercles, pour la somme demandée par le propriétaire, Mr Harold Geoffrey, à savoir 22.500 €
- Indique que les frais de diagnostics seront à la charge du vendeur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

Acte sous la forme administrative.

Monsieur le Maire indique qu'il serait plus avantageux pour la commune d'effectuer l'achat de l'immeuble cadastré AB 205 sis 4 rue des remparts sous la forme d'un acte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet.

Considérant que le Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et d'authentifier les actes en la forme administrative, en vertu de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales désigne Madame Florence Lesueur, Maire-adjoint pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et les autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

7) Décisions modificatives

Décision modificative : achat d'un complément de numéros de rue.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 Dépenses imprévues	360,00 €			
D- 023 Virement à la section d'investissement		360,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	360,00 €	360,00 €		

INVESTISSEMENT				
R-021 – Virement de la section de fonctionnement				360,00 €
D 2188-2021-31 Complément numéros de rue (adressage)		360,00 €		
Total investissement		360,00 €		360,00 €
TOTAL GENERAL		360,00 €		360,00 €

Décision modificative - Installation de convecteurs dans logement social cadastré V0302) à Cercles

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,
Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 Dépenses imprévues	770,00 €			
D- 023 Virement à la section d'investissement		770,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	360,00 €	360,00 €		
INVESTISSEMENT				
R-021 – Virement de la section de fonctionnement				770,00 €
D 2132-2021-32 Convecteurs logement social (immeuble cadastré V0302°)		770,00 €		
Total investissement		360,00 €		360,00 €
TOTAL GENERAL		360,00 €		360,00 €

8) Encaissement d'un chèque pour la vente de ferraille

Monsieur le Maire indique que la commune avait de la ferraille. Il a été décidé de la vendre.

Il s'agit de 300 kg de ferraille et de 100 kg de divers matériaux (tôles, Platin)

La société Trans métal a acheté cet ensemble pour la somme de 54,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte d'encaissement le chèque de 54,00 €

9) Renouvellement du contrat CNP Assurances

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2022.

10) Demande de subvention DSIL suite aux audits : Boîte à Bosse – Ecole et salle polyvalente de Cercles – Rénovation énergétique.

Monsieur le Maire indique que la commune s'est engagée dans une démarche environnementale de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Elle a sollicité le SDE 24 pour la réalisation d'audits énergétiques portant sur 3 bâtiments communaux.

Les études ont été réalisées par le bureau d'études Energio.

Les audits ont porté sur les bâtiments suivants :

- La Boîte à Bosse
- La salle des fêtes de Cercles
- L'école primaire.

Plusieurs scénarios de rénovation ont été présentés et voici la synthèse des choix retenus :

Bâtiment	Coût HT
Ecole	
Isolation par l'intérieur de la partie ancienne	12.700,00 €
Remplacement des menuiseries simple vitrage	10.000,00 €
Eclairage LED	3.800,00 €
Chaudière à gaz à condensation	7.700,00 €
Ventilation mécanique dans les salles de classes	6.300,00 €
Total HT	40.500,00 €
Salle des fêtes de Cercles	
Remplacement des menuiseries	4.600,00 €
Remplacement des portes	13.700,00 €
Total HT	18.300,00 €
Espace de coworking	
Isolation des murs par l'intérieur	14.600,00 €

Isolation des combles	6.300,00 €
Remplacement des menuiseries en simple vitrage	11.100,00 €
Poêle à bois granulés	6.000,00 €
Ventilation simple flux	6.000,00 €
Eclairage LED	4.300,00 €
Total HT	48.300,00 €
Total général HT	107.100,00 €

Pour financer le montant de ces rénovations, monsieur le maire propose de solliciter une subvention auprès de la DSIL avec le plan de financement suivant :

Montant des travaux envisagés : 107.100,00 € HT
Montant de la maîtrise d'œuvre (12%) : 12.852,00 € HT

Total 119.952,00 € HT

- Subvention DSIL (40 %) : 42.840,00 €
- Subvention Département (25 %) 26.775,00 €
- CEE 4.850,00 €
- Autofinancement 45.847,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition faite
- Sollicite la subvention DSIL
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

11) Demande de l'amicale laïque

L'amicale laïque souhaitait interroger le conseil municipal sur deux aspects :

- La participation de la commune pour l'achat de livres de Noël aux enfants pour un prix unitaire de 5 €
- La prise en charge des frais de transport entre l'école et le centre équestre pour une période de 6 semaines. Il est prévu deux sorties par semaine.

Le Conseil Municipal décide de répondre en deux temps :

- Accepter l'achat de livres au prix unitaire de 5 € par enfant.
- Concernant les sorties scolaires, il est décidé de demander à la communauté de communes des précisions sur la somme attribuée aux sorties dans le cadre de la compétence école. La commune interviendra en complément si nécessaire.

Réponse de la CCPR :

Nous allouons une subvention à chaque école pour le sorties bus et prestations de service. Nous comptons 625€ par classe + 21€/élèves.

12) Dissolution de l'association : Amicale inter-âges

L'amicale inter-âges a été dissoute le 11 décembre 2021. Les comptes laissent apparaître un solde de plus de 7. 000 €. Une partie sera versée à la nouvelle association « club histoire » et le reste sera versée à la commune.

Une seconde association devrait également être créée dont l'objet sera l'organisation de voyages/visites, des soirées musicales, des conférences. Elle devrait démarrer au printemps. Il a été évoqué avec les membres de ces associations l'idée d'organiser une journée des associations communales.

Enfin les membres de la belote souhaitent pouvoir disposer de la salle « ancienne Poste » le jeudi après-midi. Il est donné un accord.

13) Présentation de divers rapports

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour la prévention et de gestion de déchets SMD3 pour l'exercice 2020
- Présentation du rapport d'activité de la CCPR

14) Vœux

Il est décidé de ne pas organiser de cérémonie des vœux en 2022 à cause du Covid.

15) Questions diverses

Santé :

Monsieur le Maire indique que territoire devrait être classé en Zone d'Intervention Prioritaire au 1^{er} trimestre 2022.